

GROUPE FLO SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social : 38.592.576 Euros
Siège social : 157 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
RCS NANTERRE B 349 763 375



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2004

L'an deux mille quatre, et le 25 juin à neuf heures,

Les actionnaires de la société GROUPE FLO, société anonyme au capital de 38.592.576 euros, divisé en 19.296.288 actions de 2 Euros chacune, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine (92200), 157, avenue Charles de Gaulle, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Directoire au Dancing de La Coupole, 102 boulevard du Montparnasse, 75014 Paris.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Bucher, Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Laurent Parquet, représentant la Financière Flo SAS et Madame Francine Dapremont, sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Madame Sophie Berlioz, directrice juridique du Groupe Flo, est désignée, par le bureau ainsi composé, comme secrétaire.

Le cabinet Ernst & Young Audit, représenté par Madame Marie-Henriette Joud et le cabinet Fiducial Audit, représenté par Monsieur Jean-Pierre Boutard, Commissaires aux Comptes de la société, régulièrement convoqués, sont présents.

Le Président indique que la feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire, a pour vocation de constater que l'assemblée rassemble plus du quart des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que sont présents ou représentés, 122 actionnaires possédant 12.181.405 actions sur les 19.206.639 actions ayant droit de vote, et que ces actionnaires disposent de 13.908.829 droits de vote (en ce compris les droits de vote double), soit 66.16 % du total des droits de vote.

En conséquence, l'assemblée représentant plus du quart des actions ayant le droit de vote est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur première convocation.

[...]

La secrétaire de l'assemblée indique que celle-ci a fait l'objet :

- d'un avis de réunion publié au BALO le 24 mai 2004, publication à la suite de laquelle aucun actionnaire n'a demandé l'inscription à l'ordre du jour de résolutions autres que celles présentées par le directoire, ni formulé aucune question écrite ; [...]

A handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

La secrétaire de l'assemblée rappelle que la présente assemblée a été convoquée par le Directoire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire sur l'activité et les comptes annuels (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes annuels (sociaux et consolidés) dudit exercice, rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et rapport y afférent des Commissaires aux Comptes,
- Rapport général des Commissaires aux Comptes,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce,
- Remplacement d'un commissaire aux comptes titulaire (*septième résolution*),
- Remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant (*huitième résolution*),
- Pouvoirs (*neuvième résolution*).

[...]

Puis, le Président met aux voix les résolutions suivantes, en précisant que le quorum requis pour leur adoption est réuni.

[...]

SEPTIEME RESOLUTION

(Remplacement d'un commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale constate que le mandat de la société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, expire à l'issue de la présente Assemblée. ERNST & YOUNG AUDIT a indiqué ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler ERNST & YOUNG AUDIT dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société et de confier, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2010 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire à la société **Constantin Associés SA**, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 642 210 045 et ayant son siège social 26 rue Maignan – 75008 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Dominique THOUVENIN, Commissaire aux Comptes suppléant de la Société, expire à l'issue de la présente Assemblée. M. THOUVENIN a indiqué ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler M. Dominique THOUVENIN dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant et de confier, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2010 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant à **Monsieur Gilles Cart-Tanneur**, demeurant 52 rue des Cotes – 78600 Maisons-Laffitte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



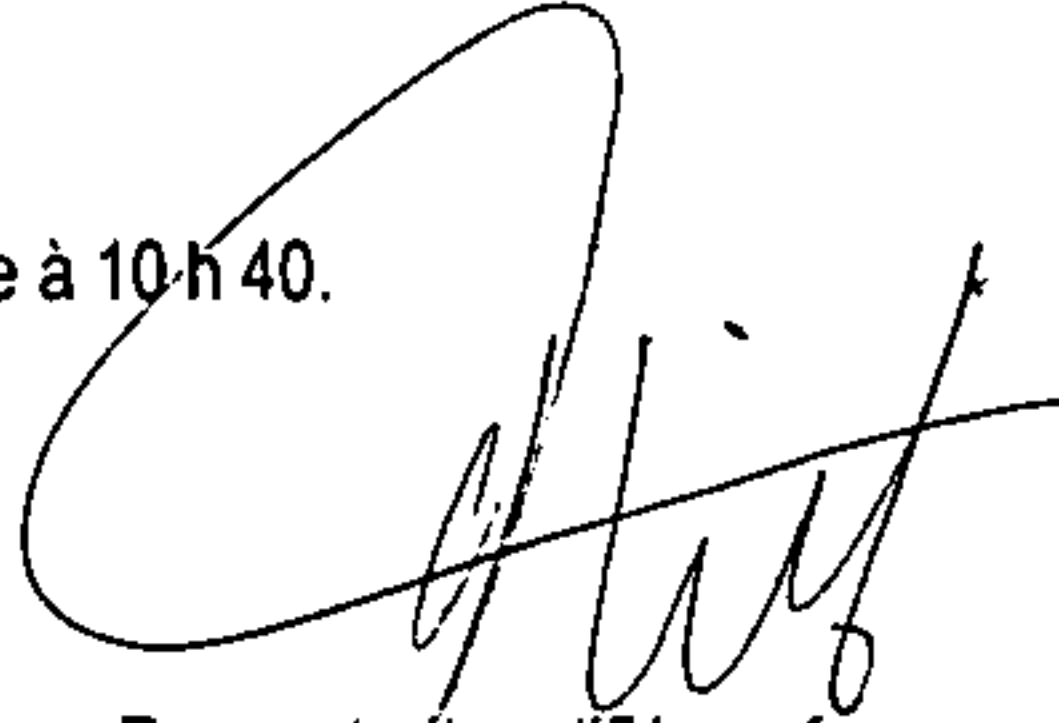
NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoir)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10-h 40.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Giraudier', written over a horizontal line.

Pour extrait certifié conforme
M. Dominique Giraudier
Président du directoire